Exemplaire à nous retourner signé à

AG2R LA MONDIALE
ADHESIONS ET VIE DU CONTRAT ENTREPRISE
NUMERISATION GED
TSA 37001
59071 ROUBAIX CEDEX 1

AG2R LA MONDIALE

26 JAN. 2026

121M1507000323 / DDT14484 MAR

SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE
D'ESTERNA
BP 7
RUE DE CHATHAM
51310 ESTERNAY

EVOLUTION DU REGIME
FRAIS DE SOINS DE SANTE

Paris, le 21 janvier 2026

Objet : Evolution du régime de Frais de soins de santé – Formule CLASSIQUE
Lettre avenant N° 0HA5763M

Madame, Monsieur,

Votre entreprise est adhérente, sous couvert du contrat référencé ci-dessus, à **AG2R Prévoyance** (*) pour la couverture d'un **régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé dit « CLASSIQUE »,** selon la formule retenue par votre entreprise, lequel a été souscrit en application de **l'Accord du 18.11.2014 (modifié en dernier lieu par l'avenant n°4 du 21.10.2019)** relatif à la mise en place d'un régime de remboursement complémentaire de frais de soins de santé dans les branches professionnelles des secteurs de la **Coopération agricole et des industries agroalimentaires,** et ce au profit du **personnel visé à votre contrat d'adhésion.**

Compte tenu des résultats enregistrés, relatifs aux contrats des adhérents au régime susvisé souscrits auprès de l'Institution, nous vous informons que les taux de cotisations dudit régime évoluent à compter du **01.01.2026** (**) afin d'en garantir la pérennité

- Les nouveaux taux de cotisations applicables à compter de cette date sont détaillés en **ANNEXE I.**

En parallèle, afin de se conformer à la réglementation en vigueur notamment, l'Institution procède également à la date d'effet susmentionnée à l'actualisation des dispositions relatives à la **« Protection des données à caractère personnel »** et aux **« Limites de garanties – Exclusions ».**

- Ces dispositions sont détaillées en **ANNEXE II**

Les autres dispositions prévues à votre contrat restent inchangées.

(*) AG2R Prévoyance - Institution de prévoyance régie par le code de la Sécurité Sociale - Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R -14-16, boulevard Malesherbes 75008 Paris - Siren 333 232 270.

(**) ou à compter de la date d'effet de votre contrat d'adhésion si souscrit ultérieurement.

Merci de conserver cette lettre qui vaut **avenant à votre contrat d'adhésion ; elle doit y être annexée**

Un exemplaire doit nous être retourné, signé, avant le 28.02.2026 **à l'adresse indiquée dans l'encadré figurant en entête de la présente lettre.** A défaut de retour dans le délai imparti, la poursuite de l'encaissement des cotisations calculées sur la base des taux indiqués ci-après vaut acceptation tacite des présentes dispositions

---

Pour l'information de vos salariés (et anciens salariés en situation de portabilité) concernés, vous devez remettre à chacun d'eux un exemplaire de l'ANNEXE II qui vaut également annexe à la notice d'information.

Vos interlocuteurs commerciaux habituels se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire

Bien sincèrement

CONTRAT N° 0HA5763M	
RESERVE A L'ENTREPRISE	**RESERVE A L'INSTITUTION**
Signature du responsable *(Date de signature et cachet de l'entreprise)* STÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE Rue de Chatillon 51310 ESTERNAY Tél. 03 26 81 73 80 - Fax 03 26 81 94 39 Fait à Esternay , le 26/1/2026	*Membre du Comité de Direction Groupe* *en charge des assurances de personnes* *Philippe DABAT*